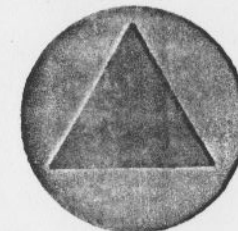


R. F.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE LA DÉCENTRALISATION
DIRECTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE



BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation,

Vu le décret n° 77-1177 du 20 octobre 1977,

Vu les procès-verbaux du jury d'examen en date du 23 AVRIL 1986 déclarant que

M GOFFAUX ALAIN, né le 02.04.66, à BORDEAUX, a subi
avec succès les épreuves exigées pour l'obtention du « Brevet national de Sécurité et de sauvetage aquatique »,
lui délivre le présent brevet.

Fait à MONT-DE-MARSAN, le 18 AOUT 1986

N° 86.6498

Le Ministre de l'Intérieur
et de la Décentralisation

Pour le Préfet
le Sous-Préfet
Directeur de Cabinet


Michel LAFON